

COMMUNE DE MIRABEL ET BLAONS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 19 mai 2026, le Conseil municipal de la Commune de MIRABEL ET BLAONS s'est réuni Salle du Conseil sous la présidence de Muriel LORENZETTI, la Maire, suivant convocation transmise le 7 mai 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : LORENZETTI Muriel, GUILLEMIN Bernard, VIEUX-MELCHIOR Magalie, BEAUFORT Jean, AUBERT Laurent, BARRAL Yoan, DUVERGER Danièle, FOREST Nicolas, GONTARD Marion, GRANIER Isabelle, LEZARME Christian, POSTAIRE Caroline, ROCHAS Sébastien, VINCENT Agnès

Excusée sans procuration : LELUC Martine

Secrétaire de séance : DUVERGER Danièle

Nombre de conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 14
- Votants : 14

La séance du conseil municipal débute à 19:30. Il est fait appel des membres de l'assemblée permettant de constater que le quorum est atteint.

Le secrétaire de séance est désigné en la personne de Danièle DUVERGER.

Le président de la séance, Muriel LORENZETTI, rappelle l'ordre du jour :

1. Proposition CCID
2. Désignation du correspondant défense
3. Création commissions extra-municipales
4. Subvention Crest Ta Radio
5. Subvention la Guingette

En amont de l'étude des dossiers, il est proposé aux conseillers municipaux de procéder à la validation du procès-verbal de la séance précédente du conseil municipal, étant précisé que des modifications ont été apportées concernant le tableau des subventions votées lors de la séance précédente ainsi qu'une faute d'orthographe dans le nom de Monsieur BEAUFORT. Celui-ci est validé par 13 voix pour et une abstention

Dans le tableau des subventions l'association "Les Rencontres Ad'Hoc" sera remontée dans les associations locales.

2026-034 - Proposition CCID

Vu le code général des collectivités territoriales,

Madame la Maire expose,

Dans le cadre des renouvellements des conseils municipaux il y a lieu d'installer la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs. La commune se doit de proposer 24 noms au sein desquels la Direction Générale des Impôts choisira 12 noms soit 6 titulaires et 6 suppléants.

La liste des noms proposés figure en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame la Maire, et après en avoir délibéré,

Décide,

- **De valider** la liste de noms proposée pour les commissaires titulaires et suppléants de la CCID

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1

Non votant : 0

2026-035 - Désignation du correspondant défense

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-23,

VU la circulaire du ministère de la Défense en date du 26 octobre 2001 relative à la mise en place des correspondants défense dans les communes,

VU l'instruction ministérielle du 8 janvier 2009 précisant les missions des correspondants défense,

VU le courrier du ministre de la défense en date du 29 avril 2026 invitant la commune à procéder à la désignation d'un correspondant défense,

CONSIDÉRANT que la fonction de correspondant défense, instituée pour renforcer le lien entre l'armée et la nation, constitue un engagement citoyen essentiel au service de la cohésion nationale et de la sensibilisation aux enjeux de défense,

CONSIDÉRANT que cette mission s'articule autour de trois axes majeurs :

- la diffusion d'informations sur la politique de défense nationale et les actions du ministère de la Défense,

- l'accompagnement des jeunes dans leur parcours de citoyenneté, notamment via le recensement et la journée défense et citoyenneté,
- la promotion de la mémoire et du patrimoine liés à l'histoire militaire et aux valeurs républicaines,

CONSIDÉRANT que le renouvellement du conseil municipal impose de désigner un nouvel élu pour assurer cette mission, conformément aux directives préfectorales et ministérielles,

CONSIDÉRANT que Madame Marion GONTARD, a manifesté son accord pour endosser cette responsabilité et dispose des compétences nécessaires pour la mener à bien,

Le Conseil Municipal :

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré,

Désigne Madame Marion GONTARD en qualité de correspondant défense de la commune de Mirabel-et-Blacons.

Charge Madame la Maire de notifier cette désignation au Délégué Militaire Départemental de la Drôme et de transmettre ses coordonnées pour faciliter la prise de contact et la formation initiale.

Demande à Madame la Maire de veiller à ce que l'élue désignée bénéficie des supports et informations nécessaires à l'exercice de ses fonctions, en liaison avec les services compétents de l'État.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Non votant : 0

2026-036 - Création commissions extra-municipales

Vu, l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu, l'article L. 2121-21 du même code relatif aux attributions du conseil municipal ;

Vu, l'article L. 2122-18 concernant les délégations du maire aux adjoints ;

Vu, le projet de règlement intérieur des commissions extra-municipales annexé à la présente délibération

Considérant que la création de commissions extra-municipales permet d'éclairer les délibérations du conseil municipal en associant élus et, le cas échéant, citoyens ou acteurs locaux compétents ;

Considérant que ces commissions, présidées de droit par le Maire ou son représentant, contribuent à une gouvernance plus collaborative et transparente ;

Considérant qu'il est opportun de structurer ces instances en fonction des enjeux prioritaires de la commune, notamment en matière de finances, d'urbanisme, de travaux, de culture, de sport et de vie associative ;

Considérant que l'intégration de membres extérieurs au conseil municipal dans certaines commissions favorise la diversité des points de vue et renforce le lien entre les institutions et la population ;

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'approuver la création des commissions extra-municipales suivantes, intégrant des membres non élus validés par la Maire :

- Participation citoyenne
- Urbanisme (uniquement sur le volet révision du PLU)
- Voirie, patrimoine et cadre de vie
- Ecole et périscolaire
- Transition écologique
- Vie associative et culturelle
- Communication
- Cérémonies et événements communaux

D'approuver le règlement intérieur des commissions extra-municipales tel qu'annexé à la présente délibération, fixant leurs modalités de fonctionnement,

Dit que la Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, notamment pour la validation des membres extérieurs

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Non votant : 0

2026-037 - Subvention Crest Ta Radio

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame la Maire indique au Conseil Municipal que l'Association « Crest Ta Radio » sollicite une subvention de fonctionnement pour maintenir son activité de webradio associative éducative.

Elle précise que cette radio est destinée aux enfants et aux jeunes de 6 à 11 ans.

Le Conseil Municipal :

Où l'exposé de Madame la Maire, et après en avoir délibéré,

Décide,

D'accorder à l'association « Crest Ta Radio » une subvention de fonctionnement de 50 euros,

Dit que les crédits ont été prévus au budget primitif 2026 à l'article 6574 « subvention de fonctionnement aux associations »,

Autorise Madame la Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1

Non votant : 0

Discussion :

L'année prochaine les attributions de subventions pour les associations hors commune seront conditionnées à la mise en place d'animations sur la commune.

2026-038 - Subvention la Guingette

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame la Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'Association « La guinguette de Blacons » qui sollicite une subvention de fonctionnement pour maintenir ses activités favorisant le lien social et le développement culturel, notamment grâce à des événements festifs et un espace de socialisation intergénérationnel.

Le Conseil Municipal :

Où l'exposé de Madame la Maire, et après en avoir délibéré,

Décide,

D'accorder à l'association « La guinguette de Blacons » une subvention de fonctionnement de 250 euros,

Dit que les crédits ont été prévus au budget primitif 2026 à l'article 6574 « subvention de fonctionnement aux associations »,

Autorise Madame la Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1

Non votant : 0

Madame la Maire indique que le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 5 juin à 18h30 conformément au décret n°2026-301 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs . Il ne comportera qu'un seul point à l'ordre du jour qui concernera l'élection des délégués de la commune aux élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Le conseil suivant, est fixé au mercredi 24 juin à 19h30.

1. Présentation par madame la Maire du rôle des délégués aux élections des sénateurs. Le Conseil Municipal s'interroge sur le mode de représentation, le mode de consultation et le mode de désignation des délégués.
2. Madame la Maire fait un retour sur le dernier conseil communautaire. Ce 19 mai 2026 a eu lieu l'élection des vices-présidents des 15 commissions. Chaque commune pourra envoyer un conseiller municipal dans chaque commission, il pourra s'exprimer mais sans droit de vote.

Les commissions sont les suivantes :

- **Finances** : VP Mathilde IMER (1^{ère} VP et élue Crest)
- **Tourisme / Sports de nature** : Patricia PUC (2^{ème} VP et Maire de St Sauveur en Diois)
- **Forêts** : Patricia PUC
- **Eau / Assainissement / Rivière** : Christophe LEMERCIER (conseiller communautaire et conseiller municipal à Crest)
- **Energie (hors sobriété)** : Christophe LEMERCIER
- **Habitat / Aménagement (fléché SCOT)** : Sylvie CAUMETTE (VP et Maire d'Aouste-sur-Sye)
- **Petite Enfance / Enfance / Jeunesse** : Muriel LORENZETTI (5^{ème} VP et Maire de Mirabel et Blacons)
- **Services Mutualisés aux communes de montagne** : Muriel LORENZETTI
- **Déchets / Sobriété** : Hugues VARNIER (VP et élu Crest)
- **Mobilité** : Hugues VARNIER
- **Développement économique / Economie circulaire** : Alexandre GUILLUY (VP et élu Aouste-sur-Sye)
- **Equipements sportifs et culturels** : Athénais KOUIDRI (VP et maire de Crest)
- **Vie de la structure (=RH)** : Athénais KOUIDRI - pas d'intégration de conseillers
- **Social / Santé** : Agnès HATTON (VP et Maire de Saillans)
- **Agriculture / Alimentation** : Frédéric TESSOT (VP et Maire de Chastel Arnaud)

Madame la Maire est inscrite dans les commissions « Finances », « Tourisme », « Forêts », « Social-Santé », « Aménagement Habitat ».

Monsieur Jean beaufort est inscrit dans les commissions « eau, assainissement, rivière », « énergie », « déchets », « mobilité », « agriculture-alimentation ».

Madame la Maire propose aux conseillers de s'inscrire dans une commission (inscription avant le 15 juillet). Des conseillers se sont déjà proposés : Madame GONTARD pour la commission tourisme, Madame VIEUX-MELCHIOR pour la commission finance, Madame DUVERGER pour la commission eau et assainissement, Madame GRANIER pour la commission habitat

- **La CCCPS est désormais représentée dans les structures suivantes :**

- **Déchets** : SYTRAD (Syndicat de traitement des déchets)
- **Aménagement et Urbanisme** : Le SCoT, l'EPORA (Établissement public foncier)
- **Numérique** : ADN (Ardèche Drôme Numérique), le 8 Fablab
- **Environnement et Eau** : SMRD (Syndicat de la Rivière Drôme), la CLE (Commission Locale de l'Eau), Natura 2000 (Massif de Saoû) et le Parc Naturel Régional du Vercors
- **Énergie et Électricité** : SDED (Syndicat d'Énergie de la Drôme), DWATTS
- **Développement économique, Emploi et Social** : Biovallée, Initiative Vallée de la Drôme, Mission Locale, Dromolib et le CNAS (Action sociale des agents)
- **Enseignement, Culture et Jeunesse** : Les Conseils d'Administration des collèges et lycées du territoire, la MJC Nini Chaize, et la Crèche associative Les P'tits Bouts
- **Santé** : Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Crest
- **Tourisme** : L'EPIC Office de Tourisme de la Vallée de la Drôme

- **Commissions réglementaires internes :**

- **Commande publique** : Mise en place d'une commission unique fusionnant la Commission de délégation de service public et la Commission d'appel d'offres (composée de 5 titulaires et 5 suppléants).
- **Dialogue social** : Fixation de la composition du Comité Social Territorial (CST) auprès de la CCCPS. Le paritarisme numérique est maintenu avec l'avis des représentants de la collectivité (5 représentants des agents et 5 représentants de l'employeur).

Au niveau de ces instances, notre commune est représentée dans :

Monsieur Jean BEAUFORT :

- **SMRD** (Syndicat Mixte de la Rivière Drôme) : Titulaire
- **Collège Revesz Long (Crest)** : Représentant au Conseil d'Administration
- **DWATTS (Énergies renouvelables)** : Suppléant

Madame la Maire :

- **SCoT** (Schéma de Cohérence Territoriale) : Représentante
- **MJC Nini Chaize** : Titulaire
- **Mission Locale** : Titulaire, ainsi qu'au Conseil d'Administration (CA)
- **Office de Tourisme de la Vallée de la Drôme** : Suppléante

Une convention financière pour la vente en librairie du livre « Mémoires d'hier et d'aujourd'hui » a été votée (déjà vendu à l'OT et au siège de la CCCPS).

Comptes-rendus commission :

1. Commission communication :

La première commission municipale "communication" s'est réunie : Un tour d'horizon a été fait sur les moyens de propagation de l'information plébiscités en général par la population (l'échange verbal, le journal, l'affichage, les réseaux sociaux).

Afin de cibler plus précisément les attentes des administrés de Mirabel-et-Blacons, cette question pourrait faire l'objet d'un questionnaire au sein du bulletin municipal.

En ce qui concerne le site internet, un rapide balayage a été fait, les membres de la commission feront petit à petit les mises à jour nécessaires.

La décision a été prise de maintenir deux bulletins par an (1 en juin et 1 en janvier), la prochaine édition devrait faire 12 pages et sera distribuée par les élus fin juin début juillet. Monsieur GUILLEMIN présente le sommaire de la prochaine édition.

2. Commission voirie patrimoine :

- Madame VINCENT présente le projet du chantier jeune porté par la MJC nini chaise. La proposition porte sur des travaux de peinture au temple en lien avec l'association Mirabel.
- Elle indique que le chantier de l'école a démarré, la cuve de gaz a été enlevée, les caves sont vidées. Les travaux débuteront le 20 mai 2026. Une réunion a eu lieu le 19 mai pour le choix de la chaudière (choix de la marque Froling). Une réunion de chantier par semaine sera organisée (actuellement le mercredi mais à terme le mardi).
- De nouveaux arceaux et supports à vélo vont être installés sur des sites opportuns de la commune. (les sites ont été vus avec les services techniques pour l'implantation).
- En ce qui concerne le mur de soutènement il faut attendre encore un mois pour l'installation des gardes corps puis envisager la suite de l'aménagement du site.
- Pour cette année 2026 il ne sera pas possible de conventionner avec le département pour les travaux voiries. Il faudra faire un choix sur les travaux qui ne sont pas trop complexes et prioritaires, des entreprises vont être consultées.
- L'aménagement de l'avenue des 3 becs est encore à étudier et devra être intégré dans un projet plus global.
- Madame VINCENT fera, lors d'une prochaine séance, un retour sur la journée du 8 mai.

3. Hameaux légers

Mesdames DUVERGER et GRANIER, exposent les informations qu'elles ont obtenues, concernant la santé commune et les hameaux légers, lors d'une visio-conférence et d'une rencontre dans le cadre de l'association Biovallée. Il s'agit d'une autre façon "d'habiter", qui repose notamment sur de l'habitat réversible avec un faible impact sur l'environnement.

Ce point devra être pris en compte dans la prochaine révision du PLU.

Muriel LORENZETTI indique que l'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 22:24.

Le président de séance,
Muriel LORENZETTI, La Maire

Le secrétaire de séance,
Danièle DUVERGER